



QUAND LA DIRECTION DE GFT PERD AU TRIBUNAL, LES SALARIÉS Y GAGNENT

Vendredi 19 juin 2009

Dans son compte rendu de la réunion CE du 18 juin 2009, la direction de GFT informe les salariés que pour faire suite à la décision du Tribunal de Bordeaux concernant la coïncidence du 1er mai et de l'Ascension 2008, l'ensemble des salariés se verra attribuer une journée supplémentaire de récupération qui sera prise collectivement le 13 juillet pour le pont du 14 juillet.

Ce dont elle ne se vante pas, c'est qu'elle s'est retrouvée devant ce tribunal suite à une procédure engagée par la CGT de GFT. La CGT avait demandé l'application de la loi mais face au refus des patrons qui ne respectent que ce qui les arrange dans les textes, il aura fallu en arriver là.

Notre direction n'étant pas différente de celle de GFT dans sa vision du respect des textes, nous avons engagé le même bras de fer. La procédure est en cours mais suite au jugement de GFT, nous ne doutons pas d'obtenir le même résultat.

A l'aube d'une remise en question de notre grille des salaires, du temps de travail et d'autres aspects des accords collectifs dans le cadre de la renégociation, il est indispensable de faire respecter nos acquis et de se battre pour les conserver.

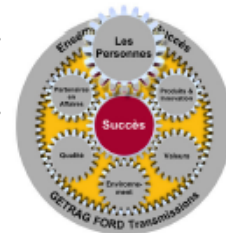
*Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a perdu d'avance.
Mais surtout, celui qui se bat peut gagner !!!*

INFORMATION GENERALE N°09/383

Compte-rendu du Comité d'Entreprise extraordinaire
du Jeudi 18 juin 2009

Le 18 juin 2009

■■■ GETRAG



- Volume

Le volume de production sera de 2 500 transmissions / jour jusqu'à la fermeture d'été.

- Journée du 13 juillet 2009.

Pour faire suite à la décision du Tribunal de Bordeaux concernant la coïncidence du 1er mai et de l'Ascension 2008, l'ensemble des salariés se verra attribuer une journée supplémentaire de récupération qui sera prise collectivement le 13 juillet pour le pont du 14 juillet.

Merci de votre attention,